COMMISSION SCOLAIRE de l'Énergie

Rapport annuel 2004-2005

Table des matières

1 Mot du président 4

2 Mot du directeur général 4

3 Conseil des commissaires et directions de services 5

4 Profil de la Commission scolaire de l'Énergie 6

5 Nos fondements 9

6 Nos services offerts 10

7 Les réalisations de notre plan stratégique 11

8 Les faits saillants 17

9 Les états financiers 19

10 Le Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie du commissaire et du gestionnaire 23

1-Mot du président

Au nom des membres du conseil des commissaires et en mon nom personnel, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2004-2005 de la Commission scolaire de l'Énergie.

Le document de cette année vous est présenté sous une nouvelle forme. En effet, comme il s'agit de la première année de mise en œuvre de notre plan stratégique, notre rapport annuel s'inspire maintenant de l'orientation donnée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport selon laquelle il doit devenir un véritable instrument de reddition de comptes.

Je vous invite ainsi à prendre connaissance de nos principales réalisations de l'année en lien avec notre planification stratégique. Fiers du chemin parcouru jusqu'à maintenant, nous comptons poursuivre nos efforts afin d'atteindre notre objectif ultime : assurer la réussite de nos élèves, jeunes et adultes.

Toutes ces réalisations n'auraient pu se concrétiser avec autant de succès sans les efforts constants de tout le personnel de la commission scolaire. En effet, j'ai pu constater à maintes reprises le dévouement et la compétence de tous. Grâce à leur apport exceptionnel, la Commission scolaire de l'Énergie est devenue une organisation performante toujours plus reconnue dans le milieu.

Enfin, je désire également souligner l'engagement remarquable de tous les membres du conseil des commissaires. Je tiens à leur manifester toute ma gratitude pour leur participation à l'atteinte de nos objectifs.

Jean-Yves Laforest

2-Mot du directeur général

Annuellement, chaque commission scolaire du Québec a le devoir de soumettre à la population un rapport concernant les services éducatifs et culturels qu'elle a donnés au cours de la dernière année, particulièrement en y faisant état de ses principales réalisations et de ses résultats tenant compte du plan stratégique qu'elle a adopté.

À ce titre, je suis fier de m'associer à tous les responsables de la commission scolaire pour vous présenter le rapport annuel 2004-2005 de la Commission scolaire de l'Énergie. Vous y retrouverez, bien que résumée, une description relativement précise et explicite du profil de notre organisation ainsi que des activités qui ont marqué cette période. Vous pourrez notamment constater que tout le personnel de la commission scolaire a su maintenir un niveau élevé de services dans un contexte de saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles, alors que des défis majeurs continuent de s'imposer étant donné une décroissance toujours très importante de la clientèle scolaire. Les décisions n'ont pas été faciles, c'est évident, mais l'effort et les résultats obtenus sont remarquables. J'invite d'ailleurs tout particulièrement la population à prendre connaissance des réalisations qui témoignent d'autant de réussites en regard des quatre priorités d'action du plan stratégique de la commission scolaire.

Persévérance, clairvoyance, vision, souci de services équitables et de haute qualité demeurent, à mon avis, les lignes directrices qui ont soutenu les actions et les décisions des commissaires et du personnel en 2004-2005. Je profite en terminant de l'occasion pour les remercier et leur exprimer ma gratitude pour l'excellence de leur contribution.

Bonne lecture.

Jean-Pierre Hogue

3 – Conseil des commissaires et directions de services

4 – Profil de la Commission scolaire de l'Énergie

UN VASTE TERRITOIRE : ENVIRON 35 000 KM²	
MRC des Chenaux	Notre-Dame-du-Mont-Carmel
MRC de Mékinac	Grandes-Piles
	Hérouxville
	Lac-aux-Sables
	Notre-Dame-de-Montauban
	Saint-Adelphe
	Saint-Tite
	Saint-Roch-de-Mékinac
	Saint-Séverin
	Sainte-Thècle
	Trois-Rives
MRC de Maskinongé	Charette
	Saint-Alexis-des-Monts
	Saint-Barnabé
	Saint-Boniface
	Saint-Élie
	Saint-Mathieu-du-Parc
	Saint-Paulin
Hors MRC de Shawinigan	Shawinigan
Hors MRC de La Tuque	La Tuque
LE TRANSPORT SCOLAIRE	
Nombres d'élèves transportés	8 500
Nombre de véhicules	157
Kilomètres parcourus par jour	15 300 km
Kilomètres annuels	2 754 000 km
Durée moyenne des transports	30 minutes
LA CLIENTÈLE SCOLAIRE	
Jeunes	
Passe-Partout	210
Préscolaire 4 ans	83
Préscolaire 5 ans	735
Primaire	5 428
Secondaire	4 684
TOTAL	11 140
Adultes	
Formation générale	1 410
Formation professionnelle	1 042
Nombre de personnes formées par le Service aux entreprises	2 400

LA RÉUSSITE DE NOS ÉLÈVES DU SECONDAIRE AUX ÉPREUVES UNIQUES DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT[1]

	Juin 2002		Juin 2003		Juin 2004	
	C.S Énergie	Québec	C.S. Énergie	Québec	C.S. Énergie	Québec
Moyenne aux examens	73,4	72,2	72,7	71,9	74	73,3
Rang	4e au Québec		5e au Québec		5e au Québec	
Taux de réussite	87,9	83,4	86,2	82,6	89,3	85,5
Taux de diplomation après 5 ans	50,7	59,7	47,6	58,2	51,2	60,4
Taux de diplomation après 7 ans	64	70,8	Données disponibles ultérieurement		Données disponibles ultérieurement	

LE PERSONNEL

	Temps plein		Temps partiel		Sous total		total
	H	F	H	F	H	F	
Enseignants	208	473	26	90	234	563	797
Professionnels	19	51	3	40	22	91	113
Personnel de soutien	74	180	13	115	87	295	382
Personnel cadre des écoles et des centres	18	23	0	0	18	23	41
Personnel cadre au centre administratif	13	10	0	0	13	10	23
Direction générale	2	0	0	0	2	0	2
TOTAL	334	737	42	245	376	982	1 358

Note: Les données incluent le personnel payé de façon automatique seulement. En effet, les employés payés à la pièce, qui comptent environ 360 personnes par période de paie, ne figurent pas dans les statistiques.

NOS ÉTABLISSEMENTS

Nombre d'écoles primaires	39
Nombre d'écoles secondaires	7
Nombre de Centres d'éducation des adultes	2
Nombre de Centres de formation professionnelle	2
Centre administratif	1
Autres bâtiments	3
TOTAL	54

[1] Extraits du document : *Résultats aux épreuves uniques et diplomation*, juin 2002, juin 2003, juin 2004

Nos écoles primaires

École Centrale
(La Tuque)

École institutionnelle Antoine-Hallé – de Sainte-Flore – Saint-Paul
(Shawinigan – secteur Grand-Mère)

École institutionnelle Centrale - Saint-Joseph - Villa-de-la-Jeunesse
Centrale (Saint-Mathieu-du-Parc) – Saint-Joseph (Shawinigan – secteur Saint-Gérard-des-Laurentides)– Villa-de-la-Jeunesse (Saint-Élie)

École institutionnelle de la Jeune-Relève – Immaculée-Conception – Saint-Jacques
(Shawinigan)

École institutionnelle de la Passerelle – Le Sablon d'Or - Masson
de la Passerelle (Notre-Dame-de-Montauban) – Le Sablon d'Or (Lac-aux-Sables) – Masson (Sainte-Thècle)

École institutionnelle de la Vallée-de-Mékinac – La Providence
de la Vallée-de-Mékinac (Saint-Roch-de-Mékinac) – La Providence (Saint-Tite)

École institutionnelle des Vallons – Notre-Dame-de-la-Joie - Notre-Dame-des-Neiges
Des Vallons (Saint-Paulin) – Notre-Dame-de-la-Joie (Saint-Barnabé) – Notre-Dame-des-Neiges (Charette)

École institutionnelle Jacques-Buteux – Maternelle Jacques-Buteux
(La Tuque)

École institutionnelle Lac-à-la-Tortue
Jacques-Cartier – Notre-Dame
(Shawinigan – secteur Lac-à-la-Tortue)

École institutionnelle La Croisière – Plein Soleil - Primadel
La Croisière (Saint-Sévérin) – Plein Soleil (Hérouxville) – Primadel (Sainte-Adelphe)

École institutionnelle Marie-Médiatrice – maternelle Marie-Médiatrice
(La Tuque)

École institutionnelle Sacré-Cœur – Saint-Louis – Sainte-Élisabeth
(Saint-Alexis-des-Monts)

École institutionnelle Saint-André – Saint-Georges
(Shawinigan – secteur Shawinigan-Sud)

École institutionnelle Saint-Charles-Garnier – Saint-Joseph
(Shawinigan)

École institutionnelle Saint-Georges
Dominique-Savio – Notre-Dame
(Shawinigan – secteur Saint-Georges-de-Champlain)

École institutionnelle Saint-Paul – Saint-Sauveur
(Shawinigan – secteur Shawinigan-Sud)

École Laflèche
(Shawinigan – secteur Grand-Mère)

École Notre-Dame
(Notre-Dame-du-Mont-Carmel)

École Notre-Dame-de-l'Assomption
(Parent)

École Sainte-Marie
(Saint-Boniface)

Nos écoles secondaires

École Sacré-Cœur
(Saint-Alexis-des-Monts)

École Notre-Dame-de-l'Assomption
(Parent)

École secondaire Champagnat
(La Tuque)

École secondaire des Chutes
(Shawinigan)

École secondaire du Rocher
(Shawinigan – secteur Grand-Mère)

École secondaire Paul-Le Jeune
(Saint-Tite)

École secondaire Val-Mauricie
(Shawinigan – secteur Shawinigan-Sud)

Nos centres d'éducation des adultes et centres de formation professionnelle

Carrefour formation Mauricie
(Shawinigan)

Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice
(Shawinigan)

École forestière de La Tuque
(La Tuque)

5 – Nos fondements

NOTRE MISSION

Assurer, de concert avec les établissements, les organismes, les entreprises et la communauté, le développement optimal des compétences de nos élèves, jeunes et adultes ainsi que de nos clients en formation continue, en leur permettant d'acquérir les savoirs essentiels à leur épanouissement et à leur réussite.

NOTRE VISION

La réussite de notre organisation repose sur sa capacité à agir sur son avenir en prévoyant les impacts issus de la mouvance de ses diverses composantes et en se montrant responsable dans l'utilisation de son environnement et de ses ressources. Elle se concrétisera par notre capacité d'adaptation, de concertation et de coopération avec tous ceux et celles qui agissent et interagissent avec tous et prendra appui sur notre capacité à actualiser les talents de chacun et sur l'instauration d'une communication efficace.

NOS CROYANCES ET NOS VALEURS

Nous affirmons que l'élève, jeune ou adulte, est au cœur de nos préoccupations et de nos actions.

Aussi, nous valorisons l'engagement et la coopération.

Nous affirmons que chaque élève, jeune ou adulte, doit pouvoir développer son estime de soi et son plein potentiel afin de prendre une place significative dans la société.

Aussi, nous valorisons le développement des compétences, la reconnaissance des différences et l'ouverture sur la communauté.

Nous affirmons que chaque membre du personnel doit fournir un travail de qualité et contribuer à la réussite de l'organisation.

Aussi, nous valorisons la responsabilisation, l'intégrité et la rigueur.

Nous affirmons que la communication facilite la compréhension et le partage des idées.

Aussi, nous valorisons l'honnêteté, la transparence et la cohérence.

6 – Nos services offerts

Formation et éveil à l'éducation préscolaire;

Enseignement primaire;

Enseignement secondaire en formation générale;

Enseignement secondaire en formation professionnelle;

- Administration, commerce et informatique;
- Bâtiment et travaux publics;
- Entretien d'équipement motorisé;
- Fabrication mécanique;
- Mécanique d'entretien;
- Foresterie et papier;
- Environnement et aménagement du territoire;
- Mines et travaux de chantier.

Services complémentaires;

- Promotion de la participation de l'élève à la vie éducative;
- Éducation aux droits et aux responsabilités;
- Animation sur les plans sportif, culturel et social;
- Soutien à l'utilisation des ressources documentaires de la bibliothèque scolaire;
- Information et orientation scolaire et professionnelle;
- Psychologie;
- Psychoéducation;
- Éducation spécialisée;
- Orthopédagogie;
- Orthophonie;
- Santé et de services sociaux;
- Animation de vie spirituelle et engagement communautaire.

Services particuliers;

- Accueil et soutien à l'apprentissage de la langue française;
- Enseignement à domicile ou en milieu hospitalier pour l'élève qui est dans l'impossibilité de fréquenter l'école parce qu'il doit recevoir des soins spécialisés de santé ou des services sociaux;
- Services de garde en milieu scolaire.

Enseignement aux adultes;

- Soutien pédagogique;
- Alphabétisation;
- Présecondaire;
- Premier et second cycles du secondaire;
- Intégration sociale;
- Intégration socioprofessionnelle;
- Francisation;
- Préparation à la formation professionnelle;
- Préparation aux études postsecondaires.

Service aux entreprises;

- Formation sur mesure des employés;
- Formation et suivi des instructeurs et des compagnons;
- Rédaction de guides d'apprentissage sur mesure;
- Élaboration et passation d'examens sur mesure;
- Support à l'implantation d'un système de qualité;
- Programme d'entretien préventif de véhicules lourds routiers.

7 – Les réalisations de notre plan stratégique

La commission scolaire a réalisé plusieurs activités en lien avec sa planification stratégique. Toujours centrée sur la réussite, elle a travaillé à développer des services améliorés et mieux adaptés aux besoins précis de sa clientèle jeune et adulte.

PREMIÈRE ORIENTATION STRATÉGIQUE

La réussite de tous par l'acquisition d'une solide formation de base axée sur le développement optimal du potentiel de la personne

Axe d'intervention

1.1 Soutenir, dans une démarche intégrée, le réseau des établissements dans leur processus d'élaboration, de réalisation, d'évaluation et d'actualisation de leur projet éducatif et de leur plan de réussite.

- Une réflexion a été amorcée avec plusieurs de nos partenaires afin de se donner une compréhension commune du concept de réussite éducative à partir de la définition du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Ainsi, on insistera sur une définition non pas axée sur la seule réussite académique mais également sur le développement global de l'élève et sur l'importance pour l'établissement d'orienter sa planification vers une réussite institutionnelle.
- Un accompagnement constant a été octroyé aux équipes des écoles et des centres lors de la planification et la réalisation des plans de réussite et des projets éducatifs, incluant un support apporté aux directions dans le cadre de la stratégie *Agir autrement*.
- Un soutien a également été apporté en ce qui a trait à la démarche d'aide aux élèves éprouvant des troubles du comportement et des retards d'apprentissage.

Axe d'intervention

1.2 Soutenir les établissements dans la mise en œuvre de la Réforme du curriculum notamment au niveau des programmes d'études, de l'adaptation scolaire, de l'arrimage entre les ordres d'enseignement et de l'intégration des services éducatifs complé-mentaires.

- Un réseau de conseillers pédagogiques a supporté les équipes-écoles dans la démarche d'implantation du renouveau pédagogique au primaire et son appropriation au secondaire. Une approche a été développée qui vise l'accompagnement des différents acteurs du primaire et du secondaire dans une culture de changement de paradigme (apprentissage et enseignement). Les activités de formation ayant pour but de favoriser la réflexion et le réinvestissement plutôt que de privilégier un modèle dans lequel il devient facile de s'inscrire de façon ponctuelle.
- Des formations ont été organisées pour l'ensemble des enseignants et autres professionnels sur l'application des programmes, les différentes disciplines, la gestion de situations d'apprentissage et d'évaluation, la différenciation pédagogique. Différentes thématiques ont également été abordées à la demande des écoles telles que le non-redoublement, le travail de cycle, la gestion de classe, etc.
- Tous les personnels du primaire ont reçu des formations spécifiques en évaluation, notamment sur l'actualisation et l'informatisation du bulletin, en plus de se doter d'une meilleure compréhension des fonctions de l'évaluation et des encadrements légaux.
- Une offre de services a été élaborée à l'intention des directions d'écoles sur le Programme d'aide à la réussite pour tous (PART), un programme axé sur la différenciation pédagogique à partir d'une réflexion sur le contexte actuel des écoles appuyé d'exemples d'application concrète.
- Un comité formé de conseillers pédagogiques et de directions d'école a été mis en place afin de trouver des solutions visant à faciliter le passage des élèves du primaire vers le secondaire. Des travaux menés par le comité ont permis d'établir les règles de passage et les modalités favorisant un meilleur cheminement de l'élève.
- La commission scolaire a aussi participé à l'élaboration d'un projet de *Maison familiale rurale* dans la MRC de Maskinongé. Cette coopérative permettra à de jeunes raccrocheurs de poursuivre une scolarisation en formation générale adultes tout en apprenant un métier dans le cadre de la formation professionnelle.

Axe d'intervention

1.3 Maintenir et améliorer le soutien aux établissements dans la mise en place d'une différenciation pédagogique et de services intégrés auprès des élèves à risque et handicapés.

- Un modèle d'accompagnement individuel a été offert aux enseignants par l'équipe de conseillers pédagogiques et de responsables de dossiers. Ce modèle a permis à des enseignants d'approfondir et d'expérimenter des situations d'apprentissage dans le cadre des nouveaux programmes et de développer des pratiques de différenciation.
- Un projet expérimental de services d'accueil et de référence a été mis en place pour les nouveaux élèves en formation générale adulte. Ce programme vise à les aider à préciser leur projet d'étude et à favoriser leur insertion au centre d'éducation des adultes.
- Une entente intervenue entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et le ministère de la Santé et des Services sociaux a été diffusée et mise en place par la table des directeurs généraux afin de définir les priorités régionales en matière de santé et d'éducation.

Axe d'intervention

1.4 Fournir aux établissements des ressources éducatives de qualité tant du point de vue humain, financier, matériel et informatique, en tenant compte de la capacité organisationnelle de la commission scolaire.

- Au cours de l'année 2004-2005, les services informatiques ont travaillé à l'implantation d'un réseau de fibre optique sur l'ensemble du territoire de la commission scolaire, soit sur une distance de près de 450 km.
- Un plan de modernisation du parc informatique a été mis en œuvre permettant à la commission scolaire d'acquérir des équipements pour une valeur de 390 000 $. Le plan de modernisation se poursuivra en 2005-2006.
- Des travaux d'agrandissement majeurs ont été réalisés à l'école Sacré-Cœur de Saint-Alexis-des-Monts afin de permettre d'accueillir les élèves du primaire de l'école Sainte-Élisabeth qui a été vendue à la municipalité. Quatre salles de classe ont été construites et un réaménagement important a été effectué représentant un investissement de l'ordre d'un million de dollars.
- Une toute nouvelle salle de conditionnement physique a été aménagée à l'École secondaire Paul-Le Jeune, totalisant des investissements de 50 000 $.
- Une somme de près de 40 000 $ a été consacrée à la rénovation des locaux du service de garde de l'école Saint-Paul de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud.
- Les locaux administratifs de l'École forestière de La Tuque ont également connu un rajeunissement important au cours de l'année 2004-2005, représentant des déboursés d'environ 100 000 $.

Axe d'intervention

1.5 Développer un partenariat avec les parents afin de les sensibiliser à l'importance de leurs engagements pour la réussite de leurs enfants.

- Plusieurs activités du programme de soutien à la compétence parentale *Passe-Partout* auprès des parents d'enfants de 4 ans ont été réalisées au cours de l'année 2004-2005. Des publicités ont été diffusées dans les hebdos régionaux et le programme a été rendu accessible dans toutes les écoles.
- Des rencontres d'information sur les rôles, pouvoirs et fonctions des conseils d'établissement ont été organisées dans les différents secteurs de la commission scolaire.

- Un dépliant d'information visant à promouvoir l'implication des parents au sein des divers comités de la commission scolaire et intitulé *La participation des parents, c'est important!* a été produit et diffusé à l'ensemble des parents des élèves de la commission scolaire.

Axe d'intervention

1.6 Favoriser la diversification des voies de formation afin d'accroître et attirer de nouvelles clientèles.

- Un projet d'une durée de deux ans, visant le développement des compétences de base, a été mis en place au cours de l'année 2004-2005. Un agent d'information a rencontré 325 personnes du centre-ville de Shawinigan afin des les informer sur les différentes possibilités d'améliorer leurs compétences de base en français et mathématiques par de la formation adaptée. En 2005-2006, ce sont les responsables d'entreprises qui seront ciblés. Des projets de formation pour leurs employés faiblement scolarisés leur seront présentés.
- Une autre initiative, réalisée en partenariat avec les enseignants du Carrefour formation Mauricie, a permis de sensibiliser et d'informer les dirigeants de 60 entreprises sur la variété des formations qui peuvent être offertes à leurs employés afin d'améliorer leur productivité.
- Un partenariat a été établi avec 10 autres commissions scolaires afin de développer un concept de formation d'envergure provinciale dans le domaine de la vente-conseil.
- Enfin, plusieurs activités de promotion sur la formation professionnelle ont contribué à l'amélioration du taux de placement de nos diplômés (de 86,6 % à 90,9 %) et celui des emplois obtenus en lien avec leur formation (de 77,7 % à 83,4 %)

DEUXIÈME ORIENTATION STRATÉGIQUE

Une gouverne moderne axée sur la mobilisation, la gestion par résultats et la reddition de comptes.

Axe d'intervention

2.1 Développer un modèle de gestion fondé sur la participation et l'implication des divers groupes ou individus particulièrement pour l'établissement des priorités et l'optimisation des ressources de la commission scolaire.

- La situation financière de certains services de garde a été analysée afin de mieux rationaliser les coûts. De nouveaux mécanismes de gestion ont été implantés afin de soutenir l'ensemble des services de garde.

Axe d'intervention

2.2 Réviser et poursuivre la démarche de décentralisation dans un souci d'efficacité et d'équité, en respectant les rôles et responsabilités de chacun.

- Toutes les nouvelles directions d'établissement ont bénéficié d'un programme d'accompagnement visant le transfert de connaissances et le développement de compétences relatives au leadership pédagogique et administratif.

Axe d'intervention

2.3 Réviser l'ensemble des politiques et des règlements de la commission scolaire de façon à s'assurer qu'ils apportent une valeur ajoutée à la réussite de l'élève.

- Plusieurs politiques ou règlements ont été mis à jour afin de maximiser leur efficacité. Mentionnons notamment, la nouvelle politique en adaptation scolaire qui s'inspire du régime pédagogique et de la réforme du curriculum.

TROISIÈME ORIENTATION STRATÉGIQUE

Le développement continu des personnes afin de répondre aux impératifs et à la complexité des profondes mutations de la société québécoise.

Axe d'intervention

3.1 Élaborer et mettre en œuvre pour toutes les catégories de personnel un plan de développement des ressources humaines qui devra couvrir notamment la planification et la qualité de la relève.

- Différents outils de travail ont été élaborés afin d'analyser les répercussions de la diminution de la clientèle scolaire sur l'ensemble des ressources humaines et s'assurer que les processus de recrutement, de sélection et d'évaluation du personnel sont adéquats.
- Un plan de relève a été élaboré pour toutes les catégories de personnel afin de définir les besoins en main-d'œuvre pour les prochaines années. Une banque de relève par corps d'emploi a été constituée et les processus de sélection ont été revus.

Axe d'intervention

3.2 Assurer la mise en place de mesures favorisant la reconnaissance des employés, la qualité de vie au travail, la créativité et l'innovation.

- Plusieurs enseignants ont bénéficié d'un accompagnement sur mesure pour leurs projets assistés en classe et pour le développement des technologies de l'information et des communications. De plus, des représentants de chacune des écoles ont également participé à un réseau d'expérimentation des nouvelles technologies.
  - À sa quatrième année d'implantation, le Réseau pour le développement des compétences par l'intégration des technologies (RECIT), qui s'adresse aux enseignants désireux d'intégrer les TIC dans leur pratique pédagogique, a poursuivi ses activités;
  - Un centre de développement professionnel et pédagogique (CDPP) a été mis sur pied afin de permettre aux différents intervenants de se rejoindre et d'échanger afin de briser l'isolement professionnel. Le CDPP est un lieu physique qui offre une multitude de ressources pédagogiques où il est possible de se réunir, de discuter, de concevoir, de créer, de partager du matériel, et ce, toujours dans le but de favoriser la réussite des élèves;
  - Créé en 1998, le *Cercle de l'énergie*, qui vise à promouvoir l'échange entre les enseignants, stimuler la réflexion sur les expériences vécues en classe et créer un réseau de soutien, a continué ses travaux;
  - Un projet d'écoles éloignées en réseau a été mis sur pied à l'École Sacré-Coeur de Saint-Alexis-des-Monts.

- Un bel exemple d'appropriation du renouveau pédagogique a également vu le jour au cours de l'année scolaire 2004-2005. Ce projet a permis d'intégrer le développement de diverses compétences en science et technologie, univers social, mathématiques, arts, français, méthodologie et coopération. En effet, un film d'animation intitulé *Les quatre saisons*, a été entièrement réalisé par des jeunes du 3e cycle du primaire avec l'aide de deux enseignants et d'un conseiller pédagogique.
- Le 17 mars 2005, plusieurs personnes s'étaient donné rendez-vous à Lilô, une coopérative de solidarité artistique, pour assister au vernissage d'une exposition d'œuvres d'art réalisées par les élèves en adaptation scolaire de l'école Saint-Jacques. Le projet *Viens peindre avec moi* consistant à permettre à ces jeunes d'explorer le monde des arts tout en développant des compétences en communication, coopération et socialisation, par le biais de la peinture. Cette exposition a également été une occasion unique et originale d'apprendre à mieux connaître ces enfants et faire en sorte de diminuer les préjugés.
- Tous les bons coups et réalisations importantes des différents personnels ont été soulignés par des articles dans les publications pédagogiques, les outils d'information et sur le site Internet de la commission scolaire.

QUATRIÈME ORIENTATION STRATÉGIQUE

La commission scolaire, un rouage essentiel au développement régional.

Axe d'intervention

4.1 Préciser le positionnement stratégique de la commission scolaire sur le territoire et définir le partenariat avec les divers groupes du milieu afin de concerter les énergies de tous à la réussite et à la persévérance scolaire en tenant compte des réalités socio-économiques de la région.

- La commission scolaire a participé à divers comités afin d'assurer une présence active au sein des organismes responsables du développement régional.
  - Table de concertation U.Q.T.R.;
  - Table des Directions de services éducatifs (DES);
  - Comité de prévention sur la lutte à l'abandon et au décrochage scolaire;
  - Comité culture-éducation;
  - Table sectorielle éducation main-d'œuvre au CLD de Maskinongé;
  - CLD du Haut-Saint-Maurice;
  - Conseil d'administration du collège Shawinigan;
  - Société de formation à distance des commissions scolaires du Québec;
  - Chambres de commerce;

- CLSC/CHSLD Vallée de la Batiscan – Équipe-école en santé du territoire Mékinac
- Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec;
- Conseil d'administration de la SADC du Haut-Saint-Maurice;
- Conseil d'administration de l'URLS de la Mauricie;
- Conseil d'administration de l'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie;
- Conseil d'administration de la SADC de la Vallée-de-la-Batiscan;
- SADC Centre-de-la-Mauricie et Fonds de développement économique LaPrade de Saint-Maurice inc.
- Comité de vigilance pour le secteur du Haut-Saint-Maurice;
- Conseil d'administration du bureau d'emploi en formation professionnelle;
- Conseil d'administration du Rendez-vous panquébécois de *Secondaire en spectacle*;
- Table régionale de l'éducation de la Mauricie;
- Éducation internationale;
- Conseil d'administration de la Corporation de développement des arts et de la culture de Ville de La Tuque;
- Corporation de développement communautaire de la MRC de Maskinongé;
- Corporation de la résidence Christ-Roi;
- Comité stratégique de la Table des aînés du Centre-de-la-Mauricie;
- Comité de développement social de la MRC de Mékinac;
- Comité de développement social de la MRC de Maskinongé;
- Comité régional du transport collectif rural;
- Conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de la Mauricie;
- Conseil d'administration du CLD de Mékinac;
- Comité directeur de l'Histoire de la Mauricie;
- Conseil d'administration des arts et de la culture de Shawinigan;
- Comité de travail – Québec en forme;
- Institut de formation en vente du Québec;
- Comité de supervision et d'harmonisation des interventions dans le cadre du projet *Promotion de la santé des jeunes par l'activité physique et sportive*;

- Par ailleurs, une entente a été conclue avec le CPE de la Tourelle de l'Énergie afin d'offrir des services de garde au Centre d'éducation des adultes du Saint-Maurice. Une vingtaine de places seront bientôt accessibles et offertes en priorité aux parents qui sont inscrits en formation au Centre, facilitant ainsi l'arrimage étude-famille.
- La commission scolaire s'est également assurée d'informer ses différents partenaires sur son positionnement stratégique par la diffusion de son rapport annuel et de son plan stratégique.

Axe d'intervention

4.2 Développer l'engagement scolaire dans le secteur culturel notamment au niveau des politiques de promotion et de support à la culture dans les municipalités.

- Divers travaux ont été amorcés en vue de l'élaboration d'une politique culturelle. Un recensement des activités culturelles dans les différents établissements a été effectué et des pourparlers ont été entrepris avec le ministère de la Culture et des Communications.

Axe d'intervention

4.3 Assurer le partage des biens collectifs dans le respect des ententes et favoriser la rentabilité des équipements dans une nouvelle culture d'échanges et de collaboration.

- Une entente a été ratifiée avec le Festival d'été de Shawinigan visant à permettre l'utilisation des terrains et des locaux de l'École secondaire Val-Mauricie pendant toute la durée des activités. L'événement a, en outre, été une occasion exceptionnelle pour des jeunes de vivre une expérience inoubliable de spectacle. En effet, certains jeunes de l'École secondaire Val-Mauricie ont été invités à présenter une prestation musicale d'une heure en première partie d'un des spectacles prévus à la programmation.
- Un projet d'aménagement d'un parc sur le terrain de l'école de la Jeune-Relève a été réalisé en partenariat avec la Ville de Shawinigan. S'inscrivant directement dans la revitalisation du quartier Christ-Roi, la construction de ce parc-école permet la poursuite de la mission éducative de l'école en ce qui a trait à la réussite pour tous dans le cadre d'une approche « École-famille-communauté ». Mentionnons également que le parc municipal a été aménagé en

l'honneur d'un ancien enseignant de la commission scolaire, monsieur Jean-Claude Légaré, lequel fut aussi conseiller municipal.

- Plusieurs ententes de collaboration avec la communauté pour l'utilisation de terrains ainsi que d'équipements sportifs et culturels appartenant à la commission scolaire ont été renouvelées en 2004-2005.

Axe d'intervention

4.4 Contribuer au développement de la main-d'œuvre et au soutien des entreprises par une offre de service diversifiée et élargie.

- Les formations dispensées par la commission scolaire ont constamment été adaptées en fonction des besoins manifestés par les entreprises.
- Près de 2 400 personnes ont bénéficié de formation sur mesure comparativement à 1 250 l'année précédente.

Axe d'intervention

4.5 Assurer une visibilité constante de la commission scolaire et de ses établissements au sein de la région en élaborant un plan de communication et en identifiant les stratégies d'information pertinentes pour rejoindre nos partenaires internes et la population de notre territoire.

- Plusieurs activités et événements ont été organisés pour joindre les clientèles cibles identifiées dans le plan de communication.
  - Des efforts ont d'abord été consacrés au respect des normes graphiques afin d'assurer une certaine qualité de la visibilité;
  - Près d'une trentaine de publicités ont été conçues et publiées afin d'informer les différentes clientèles des programmes et services offerts, souligner les bons coups, projets, etc. en plus des appels d'offres, avis publics et offres d'emplois;
  - Les activités de relations avec les médias se sont multipliées afin de contribuer à augmenter la visibilité et la notoriété de la commission scolaire :
    - Vingt-huit communiqués ont été publiés et 12 conférences de presse ont été organisées pour faire part des annonces, nominations, inaugurations, réalisations, performances et événements d'envergure.
  - Différents outils de promotion ont été produits afin d'améliorer la qualité de la présence de la commission scolaire lors des représentations et sorties publiques.
  - Plusieurs documents ont été conçus afin d'informer les différentes clientèles et démontrer que la commission scolaire joue un rôle de chef de file en éducation.
  - La commission scolaire a également utilisé son site Internet, pour faire part des nouvelles et diffuser les avis publics, appels d'offres, offres d'emploi, etc.
  - Les communications internes n'ont pas été négligées :
    - Les semaines et journées thématiques des différentes catégories de personnel ont été soulignées par des publicités et envois de cartes de souhaits pour les remercier de leur apport à la commission scolaire;
    - Un programme d'accueil pour le nouveau personnel a été élaboré;
    - Une soirée hommage a été organisée pour souligner le départ à la retraite de 60 employés et les vingt-cinq ans de services dans l'éducation de 27 membres du personnel;
    - Un endroit bien en vue au centre administratif a été aménagé pour mettre en valeur les trophées, plaques, etc. soulignant les honneurs remportés par la commission scolaire.
  - Des mécanismes de rétro information ont également été mis en place au cours de l'année 2004-2005. En effet, un suivi constant et plus précis des articles et publicités sur la commission scolaire permet désormais de vérifier la couverture médiatique et de réajuster le tir, le cas échéant.

8 – Les faits saillants

D'autres événements importants qui ont marqué l'année scolaire 2004-2005 méritent d'être soulignés.

DES HONNEURS APPRÉCIÉS

5e aux épreuves uniques du MEQ pour une deuxième année consécutive

La Commission scolaire de l'Énergie est fière de souligner les résultats obtenus par ses élèves de 4e et de 5e secondaire aux épreuves uniques de juin 2004 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Avec un taux de réussite de 89,3 %, elle s'est classée, pour une deuxième année consécutive, au 5e rang parmi l'ensemble des commissions scolaires francophones du Québec.

La commission scolaire honorée par l'Université du Québec à Trois-Rivières

La commission scolaire a reçu le *Prix du partenariat* de l'Université du Québec à Trois-Rivières le jeudi 20 janvier 2005. Cette nouvelle distinction vise à souligner le rôle de partenaires socio-économiques et culturels qui contribuent à la réalisation des objectifs de formation et de recherche de l'UQTR. La commission scolaire, qui accueille plusieurs stagiaires en enseignement de l'université, a ainsi reçu cet honneur pour son appui, depuis une décennie, à la formation pratique et professionnelle des étudiants en enseignement.

La médaille d'argent au directeur général, M. Jean-Pierre Hogue

M. Jean-Pierre Hogue, directeur général, a reçu la médaille d'argent de l'Ordre du mérite scolaire de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Cette décoration est réservée à toute personne du monde de l'Éducation ayant fait preuve de dévouement et d'initiative dans sa région. La médaille d'argent a été attribuée à M. Jean-Pierre Hogue en raison du caractère exceptionnel de son engagement et de son implication à la cause de l'éducation.

Monsieur Jean-Yves Laforest, président, est honoré à titre de personne bénévole

Le président de la commission scolaire a été honoré à titre de personne bénévole lors du souper reconnaissance pour les bénévoles de la région de Shawinigan qui a eu lieu à l'École secondaire des Chutes le 19 février dernier. M. Laforest a été honoré pour souligner son implication comme président du Noël du Pauvre. Particulièrement impliqué dans la communauté et attentif au respect des personnes, monsieur Laforest n'a pas ménagé ses efforts afin de procurer un moment de bonheur et de satisfaction aux personnes démunies à l'occasion de Noël.

ACTIVITÉS À SOULIGNER

Voyages d'échanges à Victoria pour les élèves de 6e année de l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface

Entre le 5 avril et le 5 mai 2005, les élèves de 6e année de la classe de monsieur Mario Boulanger de l'école Sainte-Marie de Saint-Boniface ont participé à un échange étudiant avec une communauté francophone de Victoria, en Colombie-Britannique. Pour la première fois, une classe du primaire de la Commission scolaire de l'Énergie a ainsi eu l'occasion de vivre un projet d'échange parrainé par l'ACELF (Association canadienne de langue française). La classe de 6e année a en effet été sélectionnée parmi une trentaine de candidatures reçues dans l'ensemble du Canada.

6e Rendez-vous panquébécois de Secondaire en spectacle

Encore cette année, la commission scolaire a grandement collaboré à l'organisation et la réalisation du 6e Rendez-vous panquébécois de *Secondaire en spectacle* qui a lieu en Mauricie du 26 au 29 mai 2005. Madame Francine Lemay, directrice générale de l'événement pour une deuxième année consécutive, est également technicienne en loisir à la Commission scolaire de l'Énergie. Madame Lemay fut particulièrement heureuse de travailler à la préparation et à l'organisation du plus grand rassemblement d'artistes amateurs au Québec.

4e édition du Salon de la formation professionnelle et technique de la Mauricie

Sous le thème, *Planifier son avenir, c'est être sûr de la réussir!*, la 4e édition du Salon de la formation professionnelle et technique a été présentée au *Centre des expositions de la Cité de l'énergie de Shawinigan*, du 21 au 24 octobre 2004. Le salon est une initiative des centres de formation professionnelle des commissions scolaires de l'Énergie et du Chemin-du-Roy.

Grande Fête du Livre 2005

Sous le thème *Géant vie de lire!*, la 4e édition de la *Grande Fête du Livre* a eu lieu à l'aréna Gilles-Bourassa de Shawinigan, secteur Shawinigan-Sud, du 27 au 30 avril 2005. Ce projet est destiné aux jeunes de 3 à 8 ans et vise à susciter le plaisir de lire et d'écrire.

Lancement du programme ISO-ACTIF

L'Association régionale du sport étudiant de la Mauricie (ARSEM) et les écoles de la Commission scolaire de l'Énergie ont lancé en mars 2005 le nouveau programme ISO-ACTIF. Le programme ISO-ACTIF a pour but de stimuler le niveau d'engagement des écoles dans la promotion d'une vie saine et active. Le programme se divise en trois grands volets : l'activité physique, l'alimentation et la prévention du tabagisme.

Inauguration d'une nouvelle bibliothèque à l'école Saint-Jacques de Shawinigan

L'école Saint-Jacques de Shawinigan a inauguré officiellement sa nouvelle bibliothèque le 10 juin 2005, un projet de rénovation tout à fait original et entièrement réalisé par les élèves. En effet, les élèves se sont regroupés en 4 équipes, architectes, acheteurs, bibliothécaires et gestionnaires. Après avoir évalué les besoins et possibilités puis estimé le budget nécessaire, des plans à l'échelle ont été produits et le projet a pris forme. Les plans ont été respectés même dans leurs aspects les plus loufoques! En effet, la nouvelle bibliothèque inclut maintenant un pont qui traverse trois locaux, un tuyau de pompier et deux escaliers qui permettent d'avoir accès aux différents niveaux de la bibliothèque. De plus, un tunnel a été construit, un local de bandes dessinées a été aménagé et un château, très imposant, constitue sans l'ombre d'un doute la pièce maîtresse de cette bibliothèque.

Inauguration d'une maison-école pour le secteur Soleil de l'École secondaire Val-Mauricie

L'École secondaire Val-Mauricie a procédé à l'inauguration d'une maison-école du secteur Soleil afin de contribuer au développement des jeunes et les aider à s'intégrer dans la société. Ce projet permet en effet aux 58 élèves handicapés intellectuels du secteur Soleil de développer leur autonomie fonctionnelle.

La maison-école est constituée d'un salon, d'une chambre, d'une cuisine, d'une salle à manger, d'un coin ordinateur et d'un espace pour les soins personnels dont les aménagements ont nécessité un investissement de près de 60 000 $. Les élèves y développent des techniques de tenue de maison telle : l'époussetage, la lessive, le nettoyage, l'art de dresser une table, de faire un lit, etc.

9 – Les États financiers

BILAN		
	30 Juin 2005	30 Juin 2004
Actif :		
Encaisse	2 595 053 $	1 162 622 $
Subventions à recevoir	10 928 054 $	17 261 392 $
Taxes à recevoir	444 845 $	444 458 $
Comptes débiteurs	2 812 199 $	2 955 944 $
Placement à court terme	0 $	0 $
Immobilisations	128 622 446 $	126 625 084 $
Autres actifs	961 681 $	949 046 $
TOTAL DE L'ACTIF :	**146 364 278 $**	**149 398 546 $**
Passif et Avoir :		
Emprunt à court terme	2 591 317 $	8 315 768 $
Taxes scolaires perçues d'avance	32 600 $	34 144 $
Revenus reportés	1 393 307 $	1 618 727 $
Comptes créditeurs	7 610 417 $	6 345 929 $
Autres passifs	979 430 $	686 776 $
Surplus libre	830 148 $	1 839 842 $
Surplus affecté aux écoles et aux centres	2 807 905 $	2 602 994 $
Surplus réservé	1 496 708 $	1 329 282 $
Capital permanent	128 622 446 $	126 625 084 $
TOTAL DU PASSIF ET AVOIR :	**146 364 278 $**	**149 398 546 $**

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES		
	30 Juin 2005	30 Juin 2004
Revenus :		
Taxes scolaires	12 507 655 $	12 139 661 $
Fonctionnement :		
Subventions du ministère de l'Éducation	78 640 198 $	78,750 397 $
Subventions autres ministères et organismes	679 013 $	674 412 $
Autres revenus de fonctionnement	6 628 472 $	6 050 908 $
	85 947 683 $	85 475 717 $
Investissements :		
Subventions du ministère de l'Éducation, du Loisir et du sport	4 652 912 $	5 466 140 $
Revenus spécifiques d'investissements	1 094 896 $	265 183 $
	5 747 808 $	5 731 323 $
REVENUS TOTAUX :	**104 203 146 $**	**103 346 701 $**
Dépenses :		
Fonctionnement :		
Enseignement et formation	45 390 988 $	45 222 570 $
Soutien à l'enseignement et à la formation	20 883 731 $	19 297 012 $
	66 274 719 $	64 519 582 $
Activités parascolaires	11 327 226 $	10 982 265 $
Activités administratives	6 575 767 $	6 630 675 $
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	6 973 695 $	6 936 063 $
Activités connexes	6 542 138 $	7 061 531 $
Investissements	6 956 979 $	6 490 232 $
DÉPENSES TOTALES :	**104 650 524 $**	**102 620 348 $**
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE :	**-447 378 $**	**726 353 $**

ÉTATS FINANCIERS 2004-2005

DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

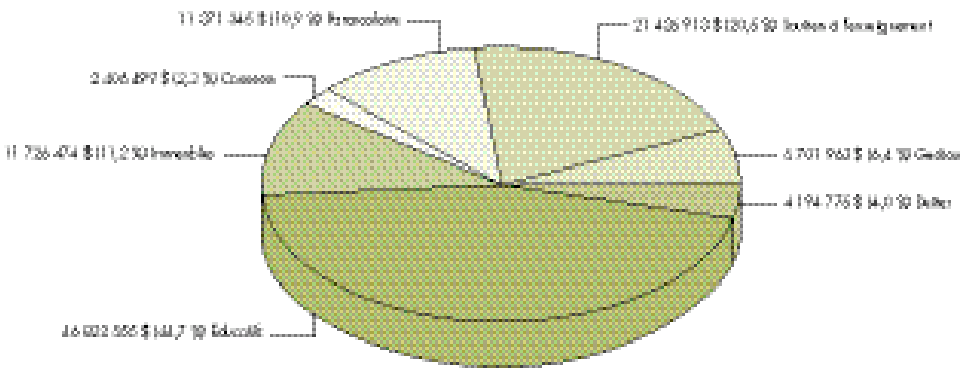

ÉTATS FINANCIERS 2004-2005

DÉPENSES PAR NATURE

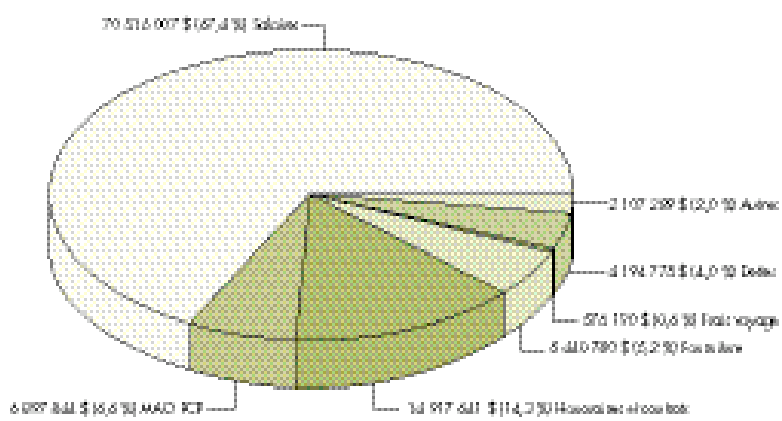

ÉTATS FINANCIERS 2004-2005

REVENUS PAR NATURE

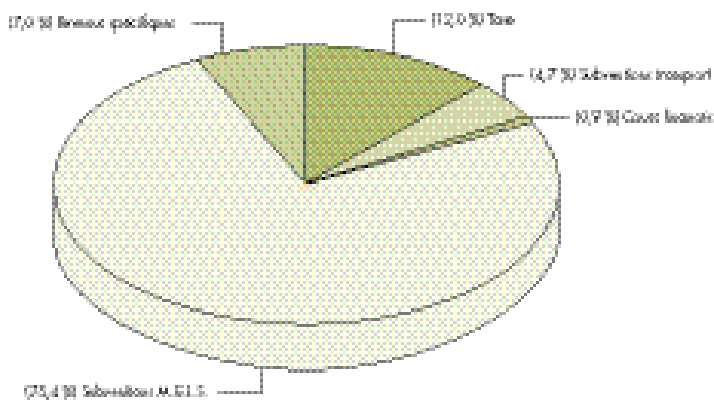

En conformité avec la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil des commissaires a adopté, par règlement, un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires et aux gestionnaires.

Lors de l'année scolaire 2004-2005, aucun manquement ne fut constaté par les instances disciplinaires.

10 – Le Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie du commissaire et du gestionnaire

Loi sur l'instruction publique (LRQ, chapitre I-13.3, art. 175.1, 175.2 et 175.3)

Section I – Objet

Le présent règlement a pour objet le code d'éthique et de déontologie du commissaire et du gestionnaire.

Section II – Champ d'application

Sous réserve de toutes dispositions légales ou réglementaires relatives aux conflits d'intérêts, le présent protocole s'applique à tous les commissaires au sens de la *Loi sur l'instruction publique*. Il s'ajoute à la règle déjà contenue à l'article 176 de cette loi concernant le conflit d'intérêts.

La section portant sur les conflits d'intérêts s'applique également aux gestionnaires de la commission scolaire.

Section III – Définitions

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- Comité d'examen : comité formé de trois personnes désignées en vertu de la loi pour faire l'examen dans le cas de plainte de comportement d'un commissaire ou d'un gestionnaire, contraire ou prohibé aux normes édictées au présent règlement. Au besoin, les membres de ce comité peuvent aussi s'adjoindre, à titre de personne-ressource, un représentant des gestionnaires lorsque la plainte porte sur le comportement d'un gestionnaire.
- Commissaire d'école : un commissaire élu ou nommé en application de la *Loi sur les élections scolaires*.
- Commissaire parent : un commissaire représentant du comité de parents.
- Conflit d'intérêts : situation où le commissaire ou le gestionnaire risque d'avoir à choisir entre son intérêt personnel et celui de la commission scolaire.
- Gestionnaire : un employé de la commission scolaire visé par le Règlement sur les conditions d'emploi des administrateurs des commissions scolaires pour catholiques (I-13.3, r 0.001), par le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs d'école et directeurs adjoints d'école des commissions scolaires pour catholiques (I-13.3, r 0.002) ou par le Règlement sur les conditions d'emploi des directeurs généraux et directeurs généraux adjoints des commissions scolaires pour catholiques (I-13.3, r 0.003).

Section IV – Devoirs et obligations du commissaire et identification des situations de conflits d'intérêts

Les commissaires doivent se conformer aux devoirs et aux obligations prévus à la *Loi sur l'instruction publique* ainsi qu'aux règles énoncées au présent code, notamment :

Discrétion

Un commissaire doit faire preuve d'une discrétion absolue tant dans le cours de son mandat qu'après et conserver par-devers lui, notamment les renseignements personnels, commerciaux et scientifiques ainsi obtenus, plus particulièrement ceux communiqués lorsque les instances de la commission scolaire siègent à huis clos.

Plus particulièrement, un commissaire doit faire preuve de discrétion et conserver pour lui seul :

- Les discussions sur des négociations en cours;
- Les négociations et l'information avec les fournisseurs dans le cadre de soumissions;
- Les renseignements sur la vie privée du personnel, des élèves, de leur famille ainsi que des membres du conseil des commissaires;
- La sélection du personnel;

- Les mesures disciplinaires;
- Les documents en cours d'élaboration par la commission scolaire et identifiés « confidentiel »;
- L'information privilégiée qui concerne d'autres organismes publics et qui n'est pas encore divulguée par ces derniers;
- Les discussions informelles tenues lors de comités de travail;
- Toute autre information pour laquelle le conseil des commissaires, le comité exécutif ou un groupe de travail a convenu d'un huis clos ou d'une non-diffusion.

Équité

Le service au public implique l'obligation de traiter celui-ci avec égard et diligence. La qualité de la relation avec le public est de première importance et le commissaire agit comme force équilibrante entre les citoyens et l'appareil administratif de la commission scolaire.

Un commissaire doit respecter les règles et les politiques établies par la commission scolaire. Il ne doit pas utiliser son titre afin d'obtenir pour son entourage ou pour lui-même des services qu'offre la commission scolaire, auxquels il n'aurait pas normalement droit. Il doit traiter tous les élèves équitablement et agir dans le respect des dispositions de la Charte des droits et libertés de la personne (LRQ, c. C-12)

Assiduité

Le commissaire doit respecter les règles d'assiduité prévues à la *Loi sur les élections scolaires* (LRQ, c. E-2.3). Il doit, de plus, s'assurer d'être ponctuel, autant que faire se peut, aux réunions de la commission scolaire.

Collégialité

Le commissaire n'exerce pas sa fonction seul. Il fait partie d'un conseil composé de l'ensemble des commissaires de la commission scolaire et c'est dans ce cadre qu'il remplit son mandat. Il doit donc travailler de concert avec ses collègues afin de permettre l'accomplissement de la mission de la commission scolaire. Dans ce contexte, il défend les intérêts de la commission scolaire. Toutefois, en tant que représentant de sa circonscription, il doit rendre compte à ses commettants et les tenir informés des décisions prises par la commission scolaire.

Rémunération

Le commissaire est tenu de respecter l'encadrement fixé par le Décret concernant la rémunération des commissaires.

Aucune autre rémunération ne peut être reçue par l'un d'entre eux pour la fonction de commissaire.

Transparence

Un commissaire n'utilise pas l'information obtenue dans le cadre de son mandat pour procurer un avantage indu à lui-même ou à son entourage dans le cadre de négociations ou de conclusions de contrats ou d'ententes à intervenir avec la commission scolaire.

Un commissaire dénonce toute situation d'abus de droit qu'il constate se produire à la commission scolaire.

Un commissaire refuse et dénonce à la commission scolaire toute offre de services ou de biens établie en sa faveur par une personne ayant eu ou cherchant à obtenir un contrat ou tout autre avantage de la commission scolaire.

Loyauté

Un commissaire doit avoir un comportement digne et compatible avec sa fonction pour ainsi protéger la crédibilité de la commission scolaire.

Conflits d'intérêts

Un commissaire doit éviter de se placer en conflits d'intérêts et doit se conformer à l'article 176 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Section V – Conflits d'intérêts

Déclaration des intérêts détenus

Au moment de son entrée en fonction, un commissaire ou un gestionnaire déclare par écrit sur le formulaire prévu à l'annexe A, les situations ou liens susceptibles de conflits d'intérêts. Il doit produire à nouveau ce formulaire au moins une fois par année lorsque la commission scolaire le requiert. Il le complète par lui-même dès que survient un changement susceptible de créer une situation de ce genre.

Situation de conflits d'intérêts

Les conflits d'intérêts se regroupent en quatre catégories. Un commissaire ou un gestionnaire de la commission scolaire doit s'assurer d'éviter de se placer dans une situation de conflits d'intérêts.

Rapport avec l'argent

Sont considérées, comme des situations de conflits d'intérêts en rapport avec l'argent, les situations suivantes :

- Les avantages directs, marques d'hospitalité ou de gratitude, cadeaux, rabais, prêt, remise de dette et autres avantages, dont la valeur estimée excède un montant de 50 $ annuellement, qui sont offerts en raison de ses fonctions;
- L'utilisation à des fins personnelles, ou une permission donnée à quiconque pour son usage personnel, de biens meubles et immeubles propriété de la commission scolaire sous réserve des politiques ou instructions existantes;
- Les relations contractuelles entre la commission scolaire, l'école le cas échéant et un organisme ou entreprise dans lequel le commissaire ou le gestionnaire possède un intérêt direct ou indirect (« selfdealing »),
- N'est cependant pas considéré comme une situation de conflits d'intérêts en rapport avec l'argent, la participation à un programme spécifiquement destiné au personnel et autorisé par le conseil des commissaires tel que notamment :
  - Programme d'aide aux employés;
  - Programme d'acquisition d'équipement informatique.

Rapport avec l'information

Est considérée, comme une situation de conflits d'intérêts en rapport avec l'information, la situation suivante :

- L'utilisation d'information privilégiée obtenue dans le cadre de sa fonction de commissaire ou de gestionnaire à des fins personnelles ou pour des personnes avec qui il a un lien.

Rapport avec l'influence

Est considérée, comme une situation de conflits d'intérêts en rapport avec l'influence, la situation suivante :

- L'utilisation de son pouvoir de décision ou de son influence pour infléchir une décision ou pour obtenir directement ou indirectement un bénéfice pour lui-même ou une tierce personne avec laquelle il est lié (trafic d'influence).

Rapport avec le pouvoir

Sont considérées, comme des situations de conflits d'intérêts en rapport avec le pouvoir, les situations suivantes :

- L'abus d'autorité, le traitement de faveur ou le fait de porter atteinte à la crédibilité de l'organisme en ayant un comportement indigne ou incompatible avec les exigences de la fonction;
- Le harcèlement.

Déclaration

En regard des conflits d'intérêts résultant de marques d'hospitalité ou de gratitude ou de cadeaux, le commissaire ou le gestionnaire peut conserver l'avantage reçu à la condition d'en informer le conseil par le biais d'une déclaration écrite telle que prévue à l'annexe B du présent règlement. Toutefois, lorsque l'avantage

résulte de la participation à une activité pour laquelle le commissaire ou le gestionnaire a défrayé lui-même le coût d'inscription, il n'est pas tenu d'effectuer une telle déclaration.

Section VI – Devoirs et obligations des commissaires après la fin de leur mandat

Un commissaire ne doit pas divulguer l'information confidentielle qu'il aurait reçue dans l'exercice de ses fonctions. Il s'engage, de plus, à conserver la confidentialité de celle-ci après la fin de son mandat.

Section VII – Mécanismes d'application du présent code

Comité d'examen

Le conseil des commissaires forme un comité d'examen composé de trois commissaires. Deux substituts commissaires (1er et 2e) sont aussi désignés pour remplacer un des membres en cas d'absence ou lors de plainte relative au présent code portée contre un des commissaires membres du comité d'examen. Le directeur général coordonne les travaux du comité. À ce comité, les commissaires membres peuvent s'adjoindre, à titre de personne-ressource, un représentant des gestionnaires lorsque la plainte porte sur le comportement d'un gestionnaire.

Mandat du comité et traitement d'une plainte

Chargé de l'application du présent code, le comité d'examen a pour mandat d'établir si la plainte est fondée ou non. Dans l'éventualité où le comité juge la plainte recevable, il en informe le commissaire ou le gestionnaire visé et le conseil des commissaires.

Si la plainte est transmise au conseil des commissaires pour une analyse plus poussée, celui-ci notifie le commissaire ou le gestionnaire visé des manquements reprochés et de la référence aux dispositions législatives ou réglementaires ou à celles du code d'éthique et de déontologie.

L'avis transmis au commissaire ou au gestionnaire l'informe qu'il peut, dans les 30 jours, fournir par écrit ses observations au conseil des commissaires et, sur demande, être entendu par celui-ci relativement aux manquements reprochés.

Sur conclusion que le commissaire ou le gestionnaire a contrevenu à la loi, au présent règlement ou au code d'éthique et de déontologie, le conseil des commissaires peut, après avoir donné à ce commissaire ou à ce gestionnaire l'occasion de fournir par écrit ses observations, et, sur demande, d'être entendu, lui adresser une sanction prévue au présent code.

Sanctions

Un commissaire ayant contrevenu au présent code peut se voir imposer une des sanctions suivantes :

- Blâme;
- Réprimande sévère.

Toutefois, lorsque le commissaire a contrevenu à l'article 176 de la *Loi sur l'instruction publique* (LRQ, c. I-13.3), la commission scolaire s'assure qu'une action en déclaration d'inhabilité soit entreprise conformément aux dispositions de la loi.

Le gestionnaire ayant contrevenu au présent code peut se voir imposer une mesure disciplinaire ou toute autre mesure, incluant le congédiement, susceptible d'être applicable dans le cadre des lois et règlements pouvant être mis en cause.

Section VIII – Accessibilité du code

Le code d'éthique et de déontologie est accessible au bureau du président de la commission scolaire, à celui du directeur général et à celui du secrétaire général.

Section IX – Dispositions finales

Le présent règlement entre en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption et remplace tout règlement antérieur portant sur le code d'éthique et de déontologie du commissaire et du gestionnaire.

Pour alléger le texte, le masculin est utilisé dans un sens neutre.

2072, rue Gignac, C.P. 580
Shawinigan (Québec)
G9N 6V7

Téléphone: (819) 539-6971
Télécopieur: (819) 539-7797

www.csenergie.qc.ca
cse@csenergie.qc.ca

Piquet communication design / WWW.PIQUETCOM.COM